Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Requalification des cdd en cdi

Par MICHOU

Je travaille à la POSTE
Il semblerait qu'un nouveau décret est tombé concernant les requalifications des CDD en CDI
Jusqu'alors il y avait la prescription quinquennal au niveau transaction financière seulement a partir de 2013 il semblerait que ce soit identique pour l'ancienneté des CDD
estce vrai
Actuellement il n'y a pas de limite pour faire reconnaitre tous les CDD d'un salarié avant son CDI
Merci